RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1981 B 08280
Numéro SIREN : 322 214 891
Nom ou dénomination : ICOR

Ce dépôt a été enregistré le 07/09/2020 sous le numéro de dépôt 86534

**I.C.O.R.**
**Société par Actions Simplifiée au capital de 100.000 €**
**Siège social : 61 Avenue Marceau - 75116 PARIS**
**322 214 891 RCS PARIS**

# PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 31 JUILLET 2020

L'an 2020,
Le vendredi 31 Juillet,
A 9 heures,

Les associés de la Société I.C.O.R. se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président, adressée le 24 Juillet 2020, à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Richard KESLASSY, en sa qualité de Président de la Société.

La Société SEC BURETTE et Madame Catherine DAHLEN, représentants le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelées comme scrutateurs.

Madame Karen LETELLIER est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents possèdent 6.000 actions sur les 6.000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

## ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,

- Constatation de la démission de la Directrice Générale, sans qu'il soit procédé à son remplacement,

- Questions diverses,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

**PREMIERE RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Catherine DAHLEN de son mandat de Directrice Générale à compter de ce jour, notifiée le 30 Avril 2020 à la Société, décide de ne pas procéder à son remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

**DEUXIEME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président,
**Richard KESLASSY**

Les Scrutateurs,

**SEC BURETTE**
**Représentée par**
**Alain BURETTE**

**Catherine DAHLEN**

La Secrétaire,
**Karen LETELLIER**